

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Avocat
Conseillers Fiscaux
Notaires

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | Case Postale
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00
F +41 43 222 38 01
www.wenger-plattner.ch

Brigitte Umbach-Spahn, lic. iur., LL.M.
Avocat | Attorney at Law
brigitte.umbach@wenger-plattner.ch
Inscrit au barreau

Karl Wüthrich, lic. iur.
Avocat | Attorney at Law
karl.wuethrich@wenger-plattner.ch
Inscrit au barreau

Aux clients et créanciers de la Banque Hottinger &
Cie SA en liquidation

Küsnacht, juillet 2018

B5470310.docx/WuK/UmB/StL

Banque Hottinger & Cie SA en liquidation ; Circulaire n° 8

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et dans le cadre de la procédure de liquidation de la Banque Hottinger & Cie SA en liquidation ("**Banque Hottinger**"), nous vous informons ci-après de la vente de la participation prévue.

I. VENTE DE LA HOTTINGER U.S. GROUPE BANQUE HOTTINGER & CIE, NEW YORK

1. OBJET ET ETAT DE L'OBJET DE LA VENTE

La Banque Hottinger détient 100% des actions de la Hottinger U.S. Groupe Banque Hottinger & Cie, New York ("**Hottinger U.S.**"). La Hottinger U.S., elle, détient, directement ou indirectement, des participations américaines supplémentaires, dont des droits de participation de la Hottinger Brothers LLC Groupe Banque Hottinger & Cie Limited, Delaware, de la Hottinger Capital Corp. Groupe Banque Hottinger & Cie Limited, Delaware ("**HCC**"), de la Hottinger Brothers Inc., Delaware, de la Hottinger Brothers Holding, Inc., Delaware et de la Wellington Shields & Co. LL.

En outre, un prêt de consommation s'élevant à USD 609'187.49 a été accordé à la Hottinger U.S. par la Banque Hottinger ("**Prêt**").

La documentation de la Hottinger U.S. ainsi que des sociétés liées directement ou indirectement à cette dernière par des droits de participation divers présente des lacunes considérables. Du point de vue des liquidateurs, il existe des problèmes potentiels au niveau fiscal, réglementaire et autre, non seulement par rapport à la Hottinger U.S. mais également par rapport aux entreprises dont elle détient des participations. Dans ce cadre, des risques concernant la responsabilité ne peuvent pas être exclus. D'ailleurs, et au vu des documents disponibles, la possibilité de récupérer le Prêt reste discutable. En conclusion, les liquidateurs s'intéressent à une vente de la Hottinger U.S. et du Prêt respectif.

Des pourparlers détaillés ont été conduits avec deux acheteurs potentiels. A cause de la documentation lacunaire, un de ces acheteurs potentiels s'est retiré des discussions peu après l'initiation de ces dernières. Avec l'acheteur potentiel restant, la Hottinger Private Office Ltd. ("**Hottinger UK**"), les pourparlers sont allés de l'avant. Par la suite, la Hottinger UK nous a présenté une offre d'achat concernant la Hottinger U.S.

En raison de la relation avec les États-Unis et de la documentation lacunaire concernant la Hottinger U.S., Hottinger UK considéra la nécessité de faire vérifier certains aspects (notamment des aspects fiscaux, réglementaires et autres) par ses conseillers américains. Vu les coûts de ces vérifications, la Hottinger UK demanda en outre de jouir de l'exclusivité. Celle-ci lui a été accordée.

2. NÉGOCIATIONS CONTRACTUELLES ET CLAUSES ESSENTIELLES DU CONTRAT DE VENTE

Une multitude de négociations ont eu lieu entre les parties. Les vérifications concernant les aspects fiscaux et réglementaires par la Hottinger UK se révélèrent être intensives en temps. De plus, dans le cadre de la vérification par la Hottinger UK de la documentation de la Hottinger U.S., il s'avéra que le certificat d'action des actions de la Hottinger U.S. n'avait pas été actualisé proprement en vue de l'achat en 2012 de ces actions par la Banque Hottinger. Selon les vérifications de la Hottinger UK, la HCC n'existe formellement plus en tant que société.

Finalement, la limitation de responsabilité par rapport aux actions de la Hottinger U.S. et du Prêt mena également à des discussions extensives entre les parties. Considérant l'état présenté ci-avant des actions de la Hottinger U.S. ainsi

que du Prêt, les liquidateurs ne furent pas disposés à prendre des risques pour la masse de la Banque Hottinger. Par conséquent, ils furent prêts à accepter un prix de vente inférieur.

En conclusion, les parties ont signé le 20/25 juin 2018 un contrat de vente avec les clauses essentielles suivantes:

- L'objet de la vente est d'une part les 100% des actions de la Hottinger U.S. et d'autre part le Prêt de USD 609'187.49, accordé par la Banque Hottinger à la Hottinger U.S.
- Le prix d'achat pour toutes les actions de la Hottinger U.S. et du Prêt s'élève à USD 20'000.00.
- Les actions de la Hottinger U.S. ainsi que le Prêt seront transférés dans leur l'état actuel. Toute garantie et toute responsabilité de la Banque Hottinger est exclue dans les limites de la loi.
- Toute responsabilité de la Banque Hottinger par rapport à la vente des actions de la Hottinger U.S. et du Prêt sera exclue dans les limites de la loi.
- Le contrat est soumis au droit suisse, sous réserve du droit étranger impératif.
- La vente de la Hottinger U.S. est soumise à la condition suspensive de l'établissement d'un plan des réalisations conformément à l'art. 34 al. 4 OIB-FINMA.

3. PLAN DES REALISATIONS

Comme mentionné auparavant, les parties ont signé le 20/25 juin 2018 un contrat de vente. La validité du contrat de vente est soumise à la condition suspensive de l'établissement d'un plan des réalisations conformément à l'art. 34 al. 4 OIB-FINMA. En considération de ce qui précède, les liquidateurs entendent réaliser le contrat de vente des actions de la Hottinger U.S. et du Prêt d'après les clauses essentielles décrites sous ch. I.2.

II. Décision sujette à recours

Les créanciers qui ne sont pas d'accord avec les réalisations envisagées et mentionnées aux ch. I.3 peuvent demander jusqu'au **13 juillet 2018** (date du cachet d'un bureau de poste suisse) à la FINMA (Autorité fédérale de surveil-

lance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne) de rendre une décision sujette à recours (art. 34 al. 4 OIB-FINMA). La décision sujette à recours est payante. Les créanciers dont le siège ou le domicile se situe à l'étranger doivent indiquer une adresse postale en Suisse à laquelle les communications des autorités peuvent leur être adressées; sinon, la publication dans la Feuille fédérale fait foi.

Nous vous informerons de la suite du procès en temps utile par une circulaire.

Avec nos salutations les meilleures

Banque Hottinger & Cie SA en liquidation
Les liquidateurs :

Brigitte Umbach-Spahn

Karl Wüthrich

www.liquidation-bankhottinger.ch

Hotline Banque Hottinger & Cie SA en liquidation

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50